

Ministère de l'Éducation Nationale et de
l'Alphabétisation

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Ministère de l'Enseignement Technique,
de la Formation Professionnelle et de
l'Apprentissage

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



**RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR DES PROJETS EDUCATION-
FORMATION (C2D & PRET SOUVERAIN)**

TERMES DE REFERENCE :

1^{ère} publication dans Fraternité Matin
13/12/2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) finance le secteur Education-Formation à travers deux conventions d'affectation de montants respectifs de 50,80 milliards de F CFA (1^{er} C2D) et de 126,45 milliards de F CFA (2^e C2D). Financements complétés par un Prêt Souverain de l'AFD de 86,13 milliards de FCFA, soit un important portefeuille de **263,38 Mds FCFA** pour le secteur, présenté comme suit :

PROJET	Éducation-Formation	
MAITRE D'OUVRAGE	<ul style="list-style-type: none">• Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation• Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)• Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale• Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	
SECTEUR DE CONCENTRATION	Éducation-Formation -Emploi	
N° CONVENTIONS	1 ^{er} C2D	N° CCI 1201 01 X Date de signature : 20/09/2013 Date de clôture : 30/06/2019
	2 ^{ème} C2D	N° CCI 1479 01 R Date de signature : 01/04/2016 Date de clôture : 30/06/ 2022
	Prêt Souverain AFD	N° CCI 1598 01 T Date de signature : 28/01/2021
MONTANT	1 ^{er} C2D	50 803 869 522 FCFA
	2 ^{ème} C2D	126 446 207 062 FCFA
	Prêt Souverain AFD	86 127 200 000 FCFA
	TOTAL	263 377 276 584 FCFA

Une description plus détaillée du projet Education Formation est annexée aux présents TdRs.

L'exécution du projet ayant démarré depuis septembre 2013, les derniers audits internes et externes, et l'aide-mémoire de mission de supervision de l'AFD de Janvier 2021 du Projet Education-Formation ont relevé des dysfonctionnements, au niveau de la gouvernance de l'Unité de Coordination des Projets (UCP-EF).

Eu égard à cela, le Gouvernement a décidé, de procéder au recrutement d'un nouveau Coordonnateur qui s'emploiera à la mise en œuvre des projets.

Les présents termes de référence fixent, de façon non exhaustive, les attributions et tâches du Coordonnateur.

II. MANDAT DU COORDONNATEUR

II.1. Objectif de la mission

L'objectif de la mission est de coordonner l'ensemble des activités liées à la mise en œuvre des projets C2D-EF.

II.2. Attributions du Coordonnateur

Sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), du Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA), le Coordonnateur travaillera sous la supervision du Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), pour une durée qui ne peut excéder la durée totale des projets.

Ainsi, en qualité de coordonnateur, il assure la Direction et l'Animation de l'UCP-EF. A ce titre, il est chargé de :

- Le management général des équipes de l'UCP-EF ;
- La gestion de l'interface avec les Ministères chargés de l'Education-formation bénéficiaires des projets dont l'UCP-EF a la charge (tout financement confondu) ;
- la gestion administrative et technique des Projets ;
- la planification, la coordination et la mise en œuvre des activités en concertation avec l'AFD, toutes les instances en charge de la coordination des projets et les directions concernées des Ministères Techniques assurant la maîtrise d'ouvrage des projets ;
- l'ordonnancement des dépenses conformément, au manuel de procédures ;
- l'élaboration de rapports d'activités réguliers à l'attention de l'AFD et des instances de coordination selon la périodicité définie a\/ec l'AFD figurant dans le manuel de procédures des projets;
- la participation aux réunions des instances supérieures en tant que de besoin.

Il a sous sa responsabilité l'ensemble du personnel qui l'assiste, chacun dans son domaine de compétence.

Il rend compte aux Maîtrises d'Ouvrage et aux différents Comités de Pilotage mis en place dans le cadre des projets.

III. QUALIFICATIONS

Le Coordonnateur devra avoir au moins 15 ans d'expériences professionnelles à des postes de responsabilité de haut niveau dans des structures d'envergure nationale ou internationale, dont au moins 10 ans dans la coordination des projets financés par les Bailleurs.

Il(elle) doit :

- a. Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (minimum BAC+5) en ingénierie, économie, droit, management, ou équivalent ;
- b. Avoir des qualités de leader assorties de bonnes capacités dans la conduite et l'animation d'une équipe de projet ;
- c. Avoir de fortes capacités de négociation et de prévention de conflits ;
- d. Avoir une excellente aptitude à engager et conduire le dialogue et développer le partenariat ;
- e. Avoir de bonnes capacités de gestion, de communication et des relations interpersonnelles ;

- f. Avoir une excellente maîtrise du français ;
- g. Avoir une bonne pratique de l'utilisation de l'ordinateur et des logiciels de base (Word, Excel et Powerpoint) ;
- h. Être exempt de tout conflit d'intérêt et être de bonne moralité ;
- i. Avoir une aptitude à travailler dans une équipe pluridisciplinaire, sous pression, dans les délais tout en produisant un travail de qualité.
- j. Avoir une expérience de gestion des projets C2D ou de l'AFD serait un atout ;

Le poste de Coordonnateur de l'Unité de Coordination des projets C2D-Education-Formation est un poste à temps plein qui ne peut être cumulé avec d'autres fonctions, dans le secteur privé ou au sein de l'administration.

IV. LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

1. une lettre de motivation démontrant l'aptitude du candidat à assumer le poste ;
2. un curriculum Vitae détaillé certifié sincère ;
3. les photocopies des diplômes académiques et des certificats de formation continue ;
4. Indiquer précisément les références du candidat notamment les coordonnées des anciens employeurs des trois dernières années.

NB : Les candidats devront avoir une bonne connaissance de l'environnement des projets de développement, notamment celui des projets C2D.

Les dossiers de candidature devront être adressés au Secrétariat technique du C2D, sous pli fermé portant la mention « Confidentiel - Candidature au Poste de Coordonnateur de l'Unité de Coordination des Projets Education-Formation ».

Les dossiers doivent être déposés **sous plis fermés en un original et quatre (4) copies** dans les **Nouveaux locaux du Secrétariat Technique du C2D, sis à Abidjan, Cocody Saint Jean, Feu du Lycée Classique**, au plus tard le **mercredi 29 décembre 2021, à 17h00, heure locale.**

Pour tout renseignement, veuillez contactez (aux heures ouvrables) :

Monsieur SANGARE Sékou, Responsable Passation de Marchés Secrétariat Technique du C2D

De 8h30 à 17h00

Téléphone : (+225) 25 22 00 78 40 / 27 22 44 79 78

Mobile : (+225) 01 42 80 48 48

V. PROCEDURE DE SELECTION DU COORDONNATEUR

Le Coordonnateur de l'UCP-Education-Formation sera sélectionné par appel à candidature ouvert et conformément aux procédures en vigueur sur les projets C2D. Il devra remplir les conditions listées ci-haut.

La procédure de sélection comportera deux (2) phases :

- une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus ;
- une phase de sélection par une interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par l'AFD pour déterminer le candidat à retenir pour le poste.

Après avis de non objection de l'AFD sur le rapport de sélection, le candidat retenu sera invité pour les négociations en vue de l'attribution du contrat.

Après sa sélection, le Coordonnateur de l'UCP-Education-Formation sera nommé par un arrêté interministériel des trois ministres en charge de l'Education, après avis de non objection de la partie française.

VI. MONTANT DU CONTRAT

Les termes et le montant du contrat du Coordonnateur seront négociés et signés, conformément aux dispositions en vigueur.

VII. DUREE DU MANDAT

La durée du mandat est de **deux (2) ans** renouvelables sur la base de performances jugées satisfaisantes par le Gouvernement et l'AFD.

VIII. CRITERES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La performance du (de la) Coordonnateur (Coordonnatrice) sera évaluée par rapport aux indicateurs ci-après :

Indicateur 1 : Préparation du PAA, du Budget et du PPM consolidés

1. a : Au plus tard, le 30 novembre avant le début de chaque année, le Plan de Travail annuel Budgétisé est élaboré et soumis à l'approbation de l'AFD.

1. b : Au plus tard, le 30 novembre de chaque année, le projet de budget prévisionnel annuel est élaboré et soumis à l'approbation de l'AFD.

1. c : Au plus tard le 30 novembre de chaque année, le Plan de Passation des Marchés est élaboré et soumis à l'approbation de l'AFD.

Indicateur 2 : Gestion budgétaire et Décaissement

2. a : Au moins 90% des ordres de paiements (OP) préparés par la cellule en charge de la gestion financière sont ordonnancés ou rejetés dans un délai maximum de **2 jours ouvrables**. Cet indicateur sera évalué sur la base du nombre d'OP traités dans le délai sur le nombre total d'OP de la période.

2. b : Au moins une demande de Versement de niveau 1 est introduite tous les Semestre.

2. c : Au moins 90% des prévisions de décaissement annuels sont atteints. L'indicateur de performance mesure le pourcentage du taux de décaissement atteint sur le taux de décaissement prévisionnel de la période.

Indicateur 3 : Passation des Marchés

3. a : Au moins 80% des marchés prévus dans le PPM de l'année ont été attribués.

3. b : Au moins 90% des marchés et bons de commandes sont signés ou rejetés dans un délai maximum de 5 jours ouvrables. Cet indicateur sera évalué sur la base du nombre de marchés ou de bons de commande signés dans le délai sur le nombre total de marchés attribués dans la période.

Indicateur 4 : Gestion du personnel

4. a : Au plus tard, 25 jours avant la fin de l'année, chaque agent est évalué conformément aux dispositions du manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet.

4. b : Les résultats de l'évaluation de chaque agent lui sont notifiés par écrit et les effets de droit prévu au manuel sont mis en application au plus tard, **30 jours** avant la fin du contrat (durée annuelle) ;

4. c : Au plus tard **45 jours** après le début de chaque année fiscale, le plan annuel de formation du **personnel est soumis à l'approbation de l'AFD.**

Indicateur 5 : Coordination et Supervision

5. a : L'UCP-EF tient au moins 2 réunions de Coordination par mois.

5.b : Les Comités de Pilotage de chaque ministère se réunit chaque trimestre ;

5.c : Au moins 70% des missions de terrain prévues au PAA sont réalisées.

5.d : Au moins 90% des diligences et recommandations issues des missions de supervision de l'AFD, des revues de portefeuille organisées par le ST/C2D et des réunions sectorielles des Ministères sont exécutés à 100%.

Indicateur 6 : Activités et résultats programmatiques

6. a : Au moins 80% des activités prévues dans le PAA de chaque financement sont exécutées.

6. b : Au moins 80% des Indicateurs de résultats annuels de chaque financement sont atteints

Indicateur 7 : Production des Rapports périodiques

a : **100% des rapports** prévus dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables sont fournis aux destinataires indiqués et dans les délais retenus.

Indicateur 8 : Organisation des Audits techniques et financiers

8. a : Les Rapports d'Audit financier et technique sont transmis à l'AFD au plus tard le **30 juin** de chaque année.

8. b : Au plus tard, **60 jours** après le dépôt de la version finale des rapports d'audit financier et technique, le plan de mise en œuvre des recommandations est approuvé et disponible.

8. c : Les activités prévues au plan de mise en œuvre des recommandations sont **exécutées à au moins 80%**. Cet indicateur sera évalué sur la base du nombre d'activité exécuté sur le nombre total prévu.

Contexte et justification du projet

La Côte d'Ivoire a réalisé en 2009 une analyse approfondie du secteur éducation-formation. Les principaux résultats de ce diagnostic ont permis de produire une stratégie sectorielle en réponse aux défis structurels et conjoncturels. Une lettre de politique éducative et un cadrage sectoriel ont été réalisés et déclinés en un Plan d'Action à Moyen Terme pour la période 2012-2014 (PAMT). Le gouvernement a également défini des priorités dans une "feuille de route" qui accorde une place importante à la formation et à l'insertion des jeunes (Programme Présidentiel, Plan National de Développement (PND), approuvé par le gouvernement en 2012).

Ce secteur constitue un enjeu majeur pour le processus de développement dans ce pays où 53% de la population de plus de 15 ans est analphabète. Environ 70% d'une classe d'âge est inscrite au primaire (mais seulement 46% achève le cycle), 34% au collège et 15% au lycée. L'enseignement technique et professionnel, sous-équipé, n'offre que 78.000 places et ne constitue pas une alternative porteuse. Les universités publiques, saturées après le quintuplement des effectifs en 20 ans souffrent encore d'importantes dégradations. Les écoles d'ingénieurs regroupées à l'INP-HB sont sous-équipées et fortement déficitaires.

Le PAMT a ainsi mis l'accent sur la nécessité :

- (i) de généraliser la scolarisation primaire et d'étendre l'accès au collège en particulier dans les zones rurales sous-équipées des zones Centre, Nord et Ouest ;
- (ii) d'accroître les capacités de l'enseignement technique et professionnel et son adéquation avec les besoins du marché du travail ;
- (iii) de moderniser l'enseignement supérieur public et les écoles d'ingénieurs pour améliorer l'employabilité des jeunes dans les secteurs porteurs de l'économie ivoirienne. La nouvelle stratégie à développer devrait reprendre ces objectifs en intégrant la politique de scolarisation obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, votée en septembre 2015 par le Parlement ivoirien.

1.1.1. Objectifs

L'objectif global du programme DEFI est de contribuer au droit à l'éducation et au développement des ressources humaines éduquées et formées nécessaires au redressement économique et social pour une croissance économique, soutenue et inclusive.

Le projet éducation formation a pour objectifs spécifiques, pour les deux conventions signées (1^{er} et 2^{ème} C2D) de :

- améliorer l'accès à l'éducation de base dans les zones défavorisées ;
- augmenter le taux d'achèvement d'une scolarité de qualité au primaire et au collège ;

- moderniser les capacités et la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel ;
- restaurer les capacités de formation d'ingénieurs ;
- professionnaliser les pôles de formation/recherche des universités vers les secteurs porteurs de l'économie.

1.1.2. Description/Contenu

Le projet éducation formation est construit autour de trois composantes : **l'éducation de base, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.**

Pour l'éducation de base

- Sur le 1^{er} C2D :
 - construction de 116 écoles primaires et de 40 collèges de proximité ;
 - réhabilitation de deux centres de formation des maîtres à Man et Katiola ;
 - accompagnement de la réforme du système de formation des instituteurs ;
 - appui institutionnel dans la gestion des ressources financières et humaines.
- Sur le 2^{ème} C2D :
 - construction de 200 collèges de proximité ;
 - appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation par la production de manuels scolaires ;
 - accompagnement de la réforme du système de formation des instituteurs ;
 - appui institutionnel dans la gestion des ressources financières et humaines ;

Pour la formation professionnelle

- Sur le 1^{er} C2D :
 - rénovation de trois filières de formation technique et professionnelle (BTP à Daoukro, industrie agro-alimentaire et maintenance industrielle à Yopougon) avec des réhabilitations mais également une refonte des curricula ;
 - appui institutionnel à la mise en œuvre de la réforme du partenariat public-privé à travers la structuration des branches et des instances du partenariat ;
- Sur le 2^{ème} C2D :
 - rénovation de 4 filières de formation technique et professionnelle (mines à Man, agriculture à Botro, le transport/logistique et la mécanique à Abidjan) avec des réhabilitations mais également une refonte des curricula ;
 - modernisation de l'institut de formation de formateurs (l'IPNETP) et de 4 centres polyvalents ;

- appui institutionnel à la mise en œuvre de la réforme du partenariat public-privé à travers la poursuite de la structuration des branches et des instances du partenariat.

Pour l'enseignement supérieur (qui se décompose en deux volets)

Volet Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB)

- **Pour le 1^{er} C2D**, appui à l'INP-HB de Yamoussoukro pour la réhabilitation et l'équipement de ses locaux,
- modernisation de deux des écoles de l'institut (agronomie et industrie) et
- réforme organisationnelle et institutionnelle complète de cet établissement.
- **Pour le 2^{ème} C2D**, poursuite de toutes ces trois actions avec notamment, la modernisation de trois autres écoles de l'institut (commerce, BTP et mines), et
- relance de la formation continue.

Volet universités publiques

- Modernisation de cinq (05) universités publiques avec l'implantation du système LMD (License - Master - Doctorat) et le renforcement du partenariat public/privé dans ce cadre,
- équipement en matériel pédagogique et en ressources documentaires, et
- appui à la dynamisation de la recherche scientifique dans les domaines, pour le 1^{er} C2D, de la technologie et de la santé, et, pour le 2^{ème} C2D, l'agriculture notamment.

1.1.3. Résultats attendus

Le projet contribuera à :

- améliorer les capacités d'accueil et la qualité de la formation dans l'enseignement ;
 - renforcer l'adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ;
 - qualifier des ressources humaines nécessaires pour le développement du pays ;
- renforcer les capacités des ministères dans le pilotage du système d'éducation - formation.

Fiche Synoptique

MONTANT	1 ^{er} C2D	50 803 869 650 FCFA
	2 ^{ème} C2D	126 446 207 062 FCFA
	TOTAL	177 250076712 FCFA

COMPOSANTES	MONTANT (Mds FCFA)
1^{er} C2D Education de base (16 789 875 372 FCFA)	16,79
Appui à la réforme et gestion RH	1,13
Réforme des CAFOP	1,9
Construction 116 classes primaires	6,5
Construction 40 collèges de proximité	6,8
Mise en œuvre de la composante	0,46
2^{ème} C2D Education de base (30 759 791 601 FCFA)	30,76
Construction de 200 collèges ; 10 centres régionaux de formation pédagogique	
Formation continue de 10 000 enseignants (primaire et collège) ; 15 000 directeurs d'écoles et 1 000 directeurs de collèges ; 2 300 personnels encadrants	
Dotations de livres pour un million d'élèves au collège	
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réforme du collège	
Former les personnels administratifs du Ministère de l'Education National	
1^{er} C2D Formation Professionnelle (11 714 080 106 FCFA)	11,71
Rénovation 3 filières en partenariat avec les branches professionnelles	11,2
Appui institutionnel à la réforme	0,5
Appui à la mise en œuvre du projet	0,05
2^{ème} C2D Formation Professionnelle (48 950 135 168 FCFA)	48,95
Construction, rénovation et équipement 5 nouveaux centres de formation spécialisés	
Révision des contenus de formation, formation des formateurs et des responsables d'établissement	
Partenariats avec les branches professionnelles françaises (secteur transport, agriculture, métallurgie et mécanique)	
Réhabiliter les infrastructures et équiper de 4 centres de formation polyvalents publics établis en régions (filières BTP, électricité et mécanique)	
Rénovation des contenus de formation, recyclage des formateurs et des responsables d'établissement (directeur et adjoints) des 4 centres de formation	
Réhabilitation et équiper certains locaux de l'IPNETP	
Rénovation des contenus de formation et recyclage des professeurs-formateurs, et les responsables de l'Institut (directeur et adjoints) de l'IPNETP	

COMPOSANTES	MONTANT (Mds FCFA)
Renforcement des capacités du Ministère en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	
Renforcement de la structuration des 13 branches professionnelles ivoiriennes nouvellement créées	
1^{er} C2D Enseignement Supérieur (21 085 081 808 FCFA)	21,09
Appui à la Modernisation et à la Réforme des Universités et Grandes Ecoles de Côte d'Ivoire - AMRUGE-CI	6,6
Rénovation Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)	14,4
2^{ème} C2D Enseignement Supérieur (42 700 176 872 FCFA)	42,70
<i>Appui à la Modernisation et à la Rénovation de l'Institut National Polytechnique de Yamoussoukro (INP-HB)</i>	20
Equiperment, assistance pour la rénovation des programmes et la formation des enseignants chercheurs des écoles des Mines, du BTP et de management	
Reconstruction de l'antenne de INP-HB d'Abidjan	
Construction des résidences universitaires sur le campus de Yamoussoukro	
Réhabilitation des infrastructures existantes (suite 1er C2D)	
Création de l'École des métiers de l'aéronautique, de l'École du pétrole et métiers associés	
Création d'un laboratoire de l'analyse des eaux et contrôle qualité des aliments	
Réforme des Universités et Grandes Ecoles de CI (AMRUGE)	22,70
Développement de l'enseignement numérique et les systèmes d'information et renforcement de l'UVCI (Equiperment de médiathèques, formation, conception de cours en ligne et de MOOCs) ;	
Développement de la formation et de la recherche	
Réforme de la gouvernance des UFR et des universités,	
Renforcement des capacités des ressources humaines et adaptation des maquettes d'enseignement des licences et masters spécialisés aux secteurs porteurs	
Gestion du Projet	4,04

1- Financement sur Prêt Souverain AFD

Montant : 86,13 Mds FCFA (Construction des collèges : 28,82 Mds FCFA ; Enseignement des sciences – Lycée Scientifique Yamoussoukro : 29,44 Mds FCFA ; Formation agricole et rurale non formelle : 6,56 Mds FCFA ; Enseignement supérieur : 13,86 Mds FCFA ; Mise en œuvre du financement : 7,45 Mds FCFA).